Le Sénat
Ottawa P.8

1ère. ANNÉE, No. 27. MANITOBA. JEUDI 7 DÉCEMBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion sub séquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 7 DÉCEMBRE, 1871.

A cause de la fête de l'Immaculée Conception, le journal ne parait cette semaine qu'avec un demi-format.

ST. BONIFACE.

JEUDI 7 DÉCEMBRE, 1871.

Prochaine Session.

Il est rumeur que le parlement provincial va être convoqué pour la première ou se conde semaine de Janvier.

La Delegation.

C'est vendredi dernier que les délégués des comtes anglais se sont présentés chez Son Excellence avec les résolutions Schultz Mulvey. Le Gouverneur leur a répondu comme il devait en leur donnant une petite instruction familère sur la Constitution anglaise.

Soiree du huit.

Il y aura demain, dans la maison neuve du Collége à l'issue des vêpres, une assemblée publique à laquelle la population d'origine française est invitée pour organiser définitivement la société St. Jean Baptiste de Manitoba.

La fete de St. Andre.

Le dîner donné par la société écossaise de Manitoba pour fêter sa fête nationale a eu lieu jeudi dernier. Le succès le plus complet a couronné cette réunion. Comme de juste, il s été prononcé beaucoup de discours, et il y avait là des hommes de toutes les nuances politiques; l'assemblée était très-nombreuse et très-influente; tous ont parlé union et moderation. Bravo!

MM. Bannatyne, D Sinclair, Capt. Scott, Bain, Bryce, McGregor, Cunningham du *Manitoban*, Luxton, du *Globe*, Wm. Tait, Fraser, Sutherland, Hon M. Royal, Hon. M. Clarke, Dr. O'Donnell, McNab ont été parmi les orateurs de la fête.

Au "Liberal."

Le *Liberal* parait croire que tous ceux qui sont mecontents du ministère deviennent par là même ses amis. Il se trompe.

Le *Liberal* en veut surtout au Gouverneur; le *Métis* est satisfait du Gouverneur; le *Liberal* veut la dissolution des Chambres et de nouvelles élections; le *Métis* y est fortement opposé. Le *Liberal* veut que le ministère soit composé d'hommes qui n'aient que la vengeance et les violences dans le cœur; le *Métis* veut au contraire et voudra toujours que les ministres soient des hommes à la fois qui agissent et concilient, des hommes qui aient un programme de principes bien definis et qui travaillent par des actes à l'union du peuple et à la prospérité publique.

Le *Liberal* a donc tort de croire possible qu'un seul d'entre nous ait assez peu de conscience pour se mettre de son côté.

Licences d'auberge.

On dit qu'il y a 70 demandes de licence d'auberge: espérons que le gouvernement fera son devoir.

Nouvelles du Canada.

—Sa Grâce Monseigneur Taché était à Lévis depuis hier. Arrivé hier soir de St. Anselme, en compagnie du grand vicaire Poiré, il a assisté ce matin aux funérailles d'une sœur du grand vicaire Thibault. A 10 heures, il a eu la bienveillance de visiter le collége et d'adresser la parole aux élèves. Il a dit que c'était toujours pour lui une grande satisfaction de pouvoir constater par lui-même combien l'education est florissante dans notre pays. C'est un bonheur qu'il envie pour la province de Manitoba.

Il est heureux de remarquer que les études commerciales prennent beaucoup de developpement en Canada. Il s'en rejouit et voit avec plaisir que cette partie, sur laquelle le peuple canadien etait en arrière, a maintenant l'attention qu'elle mérite.

Il a souhaité courage aux élèves et leur a dit que si le desir d'aller se fixer à Manitoba, venait à s'emparer de quelques uns d'entre eux, il les verrait avec joie venir augmenter le nombre des canadiens-français dans cette nouvelle province.

Du collége, Sa Grâce est allée au couvent de Notre-Dame, et a voulu ensuite rendre visite à la mère du grand vicaire Thibault. On dit que chaque fois que Mgr. Taché descend à Québec, il a toujours cette attention délicate pour la mère du dévoué missionnaire dont il a pu apprécier le zèle et l'esprit de sacrifice. Sa Grâce est traversée à Québec cette après-midi.—*Echo de Lévis du* 3.

On lit dans le *Nouveau-Monde*

—Demain, la paroisse de Boucherville sera témoin d'une belle fête religieuse Elle celebrera le 20me anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. Taché; car c'est le 23 novembre 1851 que Sa Grâce a été sacré evêque dans la cathédrale de Viviers, France, par l'illustre fondateur de l'Ordre des Oblats Immaculés de Marie, Mgr. de Mazenod. Cette solennité religieuse doit réunir à Boucherville un grand nombre de prêtres. Il y aura messe solennelle et Mgr. Raymond, de St. Hyacinthe, fera le sermon de circonstance.

—M. J. C. Taché, député ministre d'Agriculture, a laissé Kamouraska pour se rendre à Ottawa.

—Les journaux du Nouveau-Brunswick discutent les rapports du recensement et le peu d'augmentation de la population cause beaucoup de désappointement. Le *Telegraph* réclame un représentant de plus pour St. Jean, tandis que le *Globe* prétend que c'est la ville de Portland qui y a droit.

—Lundi dernier, est décédé dans la paroisse de l'Assomption de Sandwich, M. Charles Baby, avocat, à l'âge de 65 ans. Le defunt était fils de feu l'hon. James Baby, pendant longtemps inspecteur général du Haut Canada.

—On dit que le Dr. Helmcken refuse d'accepter la charge de sénateur pour la Colombie anglaise.

—L'arpentage de seize townships dans Manitoba, sur les deux côtés de la Rivière Rouge et sur l'Assiniboine, est maintenant terminé. M. McMiken agent des terres pour la Puissance, a ouvert un bureau et ces townships peuvent maintenant être colonisés.

Quatorze nouveaux townships doivent être arpentés dans le voisinage du Portage de la Prairie.

—L'escompte autorisé sur les factures américaines est d 10 par cent jusqu'à nouvel ordre.

—Tous les membres du conseil privé sont à Ottawa l'exception de MM Cartier et Langevin. L'ouvrage pour l'ouverture du parlement en fevrier est fort avancé.

—M. D. A. Smith et l'hon. M. Howard, de Fort Garry, donnent avis dans la *Gazette Officielle* d'Ottawa qu'ils s'adresseront au parlement, à sa prochaine session, pour faire incorporer la compagnie du chemin de fer du Nord et celle du chemin de fer Le Grand Occidental, toutes deux de Manitoba.

—Vendredi matin, Sa Grâce Mgr. Taché a donné, dans la chapelle interieure de l'archevêché, la confirmation à madame Joseph Chenet, née Ann Holiday. Cette dame, naguère protestante, a été instruite par les révérendes sœurs de la Charité et M. l'abbé Bonneau, chapelain des forces de Sa Majesté. Quelques mois auparavant, M. l'abbé A. Lepage avait reçu son abjuration et avait béni son mariage avec M. Joseph Chenet, agent.—*Courrier du Canada.*

—Un mécanicien du nom de Dubois, résidant sur la rue Mullet, Detroit, se livrait depuis plusieurs années à la boisson et perdait la moitié de son temps à boire. Les prières, les reproches et les promesses de son epouse n'avaient pas pu le faire changer de vie.

Un bon jour, il trouva sa chère moitié pendue; aussitôt il coupa le câble et réussit à la rappeler à la vie, et promit de ne plus boire. Son épouse eut la malencontreuse idée de decouvrir à ses voisines qu'elle n'avait pas voulu se suicider, ayant attaché le câble autour de son corps. En apprenant cette nouvelle Dubois se mit dans une grande colère, maltraita sa famille, brisa ses meubles et disparut. On ne l'a pas revu depuis. —*L'Etoile Canadienne.*

COMMUTATION DE SENTENCE.—Il est à peu près certain que la sentence de Hubert Banville, condamné à mort, sera commuée au Penitencier pour la vie.—*C. de Rimouski.*

La justice.

Depuis quelques jours, depuis qu'on vient de porter une condamnation de mort, on entend de toute part non pas seulement un cri de compassion envers le condamné, mais un cri de desapprobation et d'indignation qui va toujours plus en grandissant Ce cri presque universel veut dire quelque chose et nous devons lui prêter notre attention, parceque le sentiment universel est un *criterium* de verité. Il ne peut que signifier qu'il y a quelque chose dans cet accord des intelligences et des cœurs qui est contraire à la conscience, aux droits de l'humanité et à la justice de Dieu. Pareille chose n'arrive point lorsque une personne véritablement coupable est condamnée à la mort qu'elle a meritée: dans ce cas des cœurs sensibles, bien-nés en éprouvent toujours un certain sentiment d'humanité, mais c'est sans desapprouver et s'indigner contre les chargés de la justice: ils disent ce dernier mot: "il l'a bien mérité." Nulle part nous entendons dire au sujet du condamné ce dernier mot: "il l'a bien mérité," c'est le contraire que nous entendons. Quatorze personnes l'ont condamné, et peut être plusieurs mille disent qu'il ne méritait pas la mort.

Que dire de ce cri presque universellement desapprobateur: qu'il est poussé par l'ignorance ou l'esprit de nationalité? De plusieurs mille personnes qui sont dans la province, nous ne pouvons avouer qu'il n'y a de l'esprit et de l'education que chez ces quatorze et nous savons que la nationalité n'y est pour rien, parceque chez les anglais ce cri se fait entendre aussi fort que chez les français.

Il a pris les armes contre le gouvernement; donc il mérite la mort: voilà le grand cheval de bataille sur lequel on est monté pour abattre la tête du condamné. Qui prouvera qu'il a pris les armes contre le gouvernement? Connait-on que son intention, sa volonté était de renverser la couronne? Mais il était avec ceux qui voulaient l'abattre, il avait un fusil, il marchait avec eux. Oui, mais on sait que ses actes n'étaient pas volontaires, ses actes ont été forcés, forcés par la bande des féniens, d'autant plus forcés que la faiblesse de son esprit ne lui permettait pas de penser qu'il pouvait faire autrement, et aussi ne pouvait-il faire autrement sans danger.

Les intéressés ne diront pas qu'ils n'ont pas su que ses actes n'étaient pas volontaires; car la chose a été clairement établie d'après des témoins non suspects, les témoins mêmes de la Couronne. Ces actes ont été des actes forcés, involontaires et les actes involontaires ne sont pas imputables soit qu'ils soient faits pour l'ordre ou pour le désordre.

Il a pris des armes contre le gouvernement: il a pris des armes, oui; contre le gouvernement, non. Il ne les a prises contre personne, son intention n'étant pas de les prendre contre quelqu'un. L'intention et la volonté manquant on peut dire que ce n'est pas contre le gouvernement qu'il a agi. La force, la peur aussi bien que le manque d'esprit l'ont trainé avec la bande.

Il n'est pas nécessaire d'avoir bien de l'esprit pour savoir ce que les mots "contre le gouvernement" veulent dire: seulement il suffit de n'avoir pas soif de sang ou de n'être pas machine. Une machine, un moulin reduit en cendre tout ce qui entre dans son interieur, que ce soit du blé ou de la terre. Une justice machine ou une machine justice n'interprète pas la loi, ne la comprend pas, ne pense pas qu'elle puisse s'expliquer et s'appliquer avec plus ou moins de sévérité selon le plus ou moins de culpabilité: elle fait de la farine avec tout ce qui peut passer sous sa force. Avec une machine il n'y a pas de plus ou moins, c'est tout ou rien, ou la mort ou rien. Il a pris les armes contre le gouvernement; donc il doit mourir. Contre le gouvernement veut dire en opposition, en haine, par vengeance avec l'intention de lui faire du tort, de le détruire et tous savent qu'il n'avait aucune de ces mauvaises dispositions, seulement il a été trompé et forcé.

Ce qui fait la culpabilité n'est pas le matériel de l'action, c'est la volonté, l'intention.

Un acte humain est celui qui procède de de la volonté délibérée de l'homme et qui en procède librement. Toute action faite par un homme qui ne procède pas de sa volonté délibérée et librement, si c'est une action bonne en soi, n'aura aucun mérite ou presque point; comme aussi une action mauvaise en soi mais qui ne procède pas de sa volonté délibérée et librement, ou ne mérite aucun châtiment ou ne mérite qu'un châtiment très léger selon le plus ou moins de volonté libre qu'il a eu pour la faute. C'est cette volonté libre qui manquait à notre condamné qui, dans les actes qu'il a faits, a été plutôt la victime, le triste jouet de cette troupe d'aventuriers qu'un traitre envers le pays. Si tout chacun de nous s'était trouvé dans une pareille position il ne peut pas dire ce qu'il aurait fait, parcequ'il ne le sait pas.

Ce cri d'indignation qui se fait entendre n'est pas contre, mais pour le gouvernement. Il n'est pas contre mais pour la justice, en faveur de la justice, parceque l'autorité vient de Dieu, que la justice vient de Dieu; ou plutot est un attribut de Dieu; et comme Dieu n'est pas machine il n'entend pas que ceux qui administrent la justice à sa place soient machine; et nous avons droit d'avoir une justice qui ne soit pas machine; ce droit est le plus grand désir et l'une des plus grandes consolations d'une bonne société: plus la justice humaine diffère de celle de Dieu moins elle est justice. C'est triste que les nouveaux jurés, pour la plupart peu faits à juger des causes difficiles aient eu à subir, au rapport de tous ceux qui étaient présents, une malicieuse influence qui voulait les forcer par toutes sortes d'arguments captieux et de chaudes déclamations à porter un jugement de mort: ce n'était pas le devoir conscientieux qui apparaissait, c'tait de la passion, de la fureur Le mot de mort leur a été probablement suggéré avant qu'ils eussent donné leur sentiment.

Oui on peut bien mettre ici les paroles de St. Paul, *La lettre tue, c'est l'esprit qui vivifie.*

XXX.

Nouvelles Diverses.

—M. Thiers a nommé les personnes suivantes ambassadeur: Guizot, pour l'Angleterre; Picard, pour la Belgique; le duc de Broglie, pour l'Autriche; Jules Ferry, pour les États-Unis et M Goulard, pour l'Italie.

Le duc d'Harcourt a été reçu le 12 courant par le Pape et le Cardinal Antonnelli.

—Dans une réunion le Président Thiers a formellement affirmé que, à la prochaine seance le l'Assemblée, au commencement de decembre le gouvernement proposera l'abrogation du régime provisoire actuel pour établir définitivement la Republique.

—Les journaux de Chicago nous apportent un très curieux document. C'est une protestation des "Allemands libéraux" de Chicago contre la maigre offrande de l'empereur d'Allemagne et son fils aux incendiés de cette ville. Attendu disent ces libéraux que nous n'avons reculé devant aucun sacrifice pour soulager les maux de nos compa.

triotes blessés dans la guerre contre la France, et que maintenant, dans la grande calamité qui nous accable, l'empereur et son fils ont souscrit avec peine, l'un pour 1,000 thalers l'autre pour 500; nous, anciens sujets allemands, prions les comités de secours de Chicago de repousser avec indignation la misérable aumône qui nous est jetée par sa majesté l'Empereur d'Allemagne et par son Altesse Royale le Prince de Prusse, et nous souscrivons en outre chacun pour une certaine somme qui sera jointe aux 1,500 thalers afin que le tout soit distribué à nos pauvres compatriotes ruinés, mutilés ou blessés pendant la guerre, et qui sont encore sujets de l'Allemagne."

—Sa Sainteté Pie IX recevait il y a quelques jours une députation de l'une des petite provinces, autrefois dépendantes du Domaine Pontifical, et dans sa réponse toute pleine de la plus paternelle sollicitude il exprima l'espoir de voir ses fidèles sujets délivrés bientôt de leurs oppresseurs. Voici les paroles prophétiques qu'il prononça en cette circonstance; "L'état actuel des choses est fort grave. Quel sera l'instrument ou la personne que Dieu choisira pour nous délivrer, je l'ignore, mais il doit envoyer à notre secours quelqu'un qui nous délivra de tant de maux et des ennemis qui nous oppriment."

Après une semblable déclaration de la part de l'illustre Pontife, maintenant assis sur le siége de Pierre, nous pouvons espérer et prier en attendant l'heure de la délivrance et du triomphe des bons principes.

—Victor-Emmanuel s'est enfin décidé à se fixer à Rome d'une manière permanente. On annonce qu'on prépare dans le Quirinal des appartements d'Etat dans ce dessein et qu'il viendra bientôt les occuper.

Quel douloureux spectacle pour les catholiques de voir dans l'ancienne demeure des Papes, ce roi voleur et spoliateur des biens de l'Eglise qu'il aurait dû sauve garder—et en même temps d'être témoin de l'apathie inqualifiable des autres puissances qui s'inclinent devant le fait accompli, lorsqu'elles devraient protester contre cet attentat!

—M. le Dr. Génand de St. Jacques d'Achigan Bas-Canada, dans une correspondance au sujet du sacre du Rév. Méderic Lesage, fait un relevé des prêtres et religieuses de cette paroisse qui se sont consacrés à Dieu. D'après ces tableaux il y aurait 24 prêtres et 82 religieuses de divers ordres.

Parmi les premiers se trouve M. l'abbé G. Dugast, missionnaire au Nord-Ouest et curé de St. Boniface, Prov- de Manitoba.

—Une lettre de M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, publiée ces jours derniers dans le *Minerve* annonce que le gouvernement français met à la disposition de M. l'abbé Charbert pour les artistes et artisans de Montréal, des objets d'art valant de $6,000 à $8,000. La collection de modèles comprend des modèles de dimensions colossales et d'autres de proportions naturelles, des groupes, des bustes, tous objets du plus grand prix.

—On estime que près de quatre mille bâtisses ont été érigées dans la division Nord de Chicago.

—M. Sandford Fleming a reçu des nouvelles de la marche de presque tous les partis d'explorateurs sur le chemin de fer du Pacifique. Les informations qu'il a sur la route au nord du lac Supérieur sont, parait-il, très-satisfaisantes.

—Un Américan de Baltimore vint d'inventer une nouvelle machine de guerre, un *canon à vapeur*.

Inutile de dire que cette arme ne peut servir qu'à la marine ou à la defense des remparts.

Le générateur se trouve placé sous la culasse avec laquelle il communique par un tuyau qui amène le jet de vapeur dans la chambre. Le projectile entre dans la pièce par la partie supérieure de la culasse, qui s'ouvre à peu près comme celle des fusils à tabatière et qui se ferme au moyen d'un ressort d'une solidité extraordinaire et d'un maniement très simple.

Trois hommes suffisent au service de la pièce, un mecanicien chauffeur, un pointeur et un servant. La pièce tire pour ainsi dire à jet continu.

L'inventeur a l'intention de proposer son canon au gouvernement français.

—L'*Indépendante*, journal du Chili, raconte un procede des autorites de ce pays pour préserver les fils et poteaux télégraphiques des dégats que les Indiens s'obstinaient à commettre autant par amour de la destruction que pour empêcher les communications entre les places fortes de la frontière.

Une cinquantaine de ces Indiens avaient été capturés par les troupes du général Pinto. Cet officier les fit conduire devant les fils qui venaient d'être déposés à ras de terre. "Vous voyez ces fils, leurs dit-il, je les ai fait tendre pour que vous ne touchiez pas à ces poteaux et que vous ne puissiez passer à leur portee; si vous y touchez, vous ne pourrez plus les lâcher"

Les Indiens sourirent avec incrédulité.

"Vous ne le croyez pas! dit le général; eh bien! vous allez voir. Posez vos mains sur les fils; c'est cela." Les Indiens obeirent, et sur un signe du général, on fit jouer une batterie électrique à laquelle les fils correspondaient. "Lâchez, si vous pouvez, maintenant, fit le général.—Impossible, dirent les Indiens. Vous voyez bien que j'avais raison, me jurez-vous de ne plus jamais toucher aux poteaux?—Oui! oui!" dirent les Indiens

Aussitôt la pile avait cessé d'agir et les sauvages purent retirer leurs mains. Le général les rendit à la liberté en leur recommandant le secret; seulement, comme il y comptait bien, les prisonniers n'eurent rien de plus pressé que de communiquer à leurs frères la vertu mystérieure des fils, et depuis ce temps le service télégraphique n'a plus rien à redouter.

Du sel et des cendres pour les chevaux.

Ceux qui gardent des chevaux devraient leur donner deux fois par semaine, une poignée de sel et de cendres, à la proportion de trois parties de sel pour une de cendres. Les chevaux aiment beaucoup ce mélange qui leur tient le poil doux et fin. C'est en même temps un preservatif contre les vers, la colique, etc. Ils se trouvent également bien d'un mélange d'un peu de fleur de soufre, de sel et de cendres, donné une fois toutes les deux ou trois semaines. Pareillement, si on en donne aux autres animaux on en obtiendra le même bon resultat.

AVIS PUBLIC.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 29 Novembre, 1871.

Liste de ceux qui ont fait demande pour une Licence pour la vente de Vins et de Liqueurs Spiritueuses dans la Province de Manitoba:

DANS LE COMTE DE SELKIRK.

FORT GARRY, Compagnie de la Baie d'Hudson.
WINNIPEG, J. S. Wheeler, McIntyre et McIver, Charles Garratt, W. H. Lyons, Cosgrove e Lennon, R. A. Davis, O. Mo champ, A. G. B. Bannatyne, John Schultz, E. L. Barber, Hill, Griggs et Cie., en gros, Mercer et Villiers.
ST. JOHN'S, Alfred Boyd, en gros.
ST. JAMES, Spence et Laing, D. Samuels.
ST. CHARLES, J. B. McD rmott, John Grant.
ST. BONIFACE, Norman Marion, Chas. C. Callahan.

DANS LE COMTE DE PROVENCHER.

POINTE DE CHENES, John Cyr.
RIVIERE AUX MARAIS, Michael Mehan.

DANS LE COMTE DE LISGAR.

ST. PAUL, Celestin Thomas, Henri Joachim.
ST. ANDREW'S, Fred. Fulcher, John Donell, Henry Smith, Donald McDonald, W. Peel.
FORT DE PIERRE, Cie. de la Baie d'Hudson.
ST. CLEMENT, Thomas Ly ns, Duncan Begg.

DANS LE COMTE DE MARQUETTE.

ST. FRANCOIS XAVIER, J. M. House, Patrice Breland.
POPLAR POINT, David Taylor.
HIGH BLUFF, Alex. Petit Didier, en gros.
PORTAGE LA PRAIRIE, Martin Burnell, Anderson et Wallace, Charles Mair, Frank Otton, Lawrence Smith.
LAC MANITOBA, Paul de Laronde.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, que l'octroi des Licenses dont les noms ont mentionnes ci-après, sera considere en Conseil le ou après SAMEDI 9ième jour de Decembre suivant, et toute objection contre ces Licenses ou aucune de ces Licences devra être inseree dans une requête à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et envoyee à ce bureau VENDREDI le 8ieme jour de Decembre, suivant ou avant.

(Signé,)

THOMAS HOWARD,
Secrétaire Provincial.

Veaux Egares.

SE trouvent égarés de la terre du soussigné, SIX VEAUX du printemps portan les marques suivantes: trois sont marques de taches blanches en bas du côte de chaque oreille, deux sur une seule oreille et un jeune veau sans marque.

Toute personne ramenant ces veaux ou pouvant mettre sur leurs traces de façon à les retrouver, sera généreusement recompensee.

G. B. HALL,
The Hermitage.

Headingley, 20 Nov. 1871. 3f.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière emissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui desireraient en acquerir pourront s'adresser au Secretaire.

ALEXANDRE BEGG,
A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

LES Bureaux du Deputé-Adjudant General Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements cidevant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre

Heures de Bureau —De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressees.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de-Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Depute Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Societe de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immediatement. Autrement, des procedes legaux seront pris par le soussigne à qui toutes dettes doivent être payees.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Decembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Novembre, 1871.

Cour Générale de Quartier.

La Cour Générale de quartier se tiendra au Palais de Justice, à Winnipeg, VENDREDI, le 17 Novembre courant 1871.

THOMAS BUNN,
Greffier de la Cour.

Winnipeg, 1er Novembre 1871.

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIERE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travee consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémité sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inferieure, 20 pieds.

La construction devra-être faite d'après les plans et devis, dont copies seront deposees au bureau susdit ainsiqu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaïde, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'execution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Pare pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures preventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

JAMBONS!

ÉPAULES!

LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk"

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—*A commencé des affaires en Canada en* 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Deja payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualité.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumeres sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il desire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.